



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 81 / 2023  
DU 5 SEPTEMBRE 2023**

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE PARTIELLE – CADRE TECHNIQUE ACTIVITÉ WATER-POLO

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L512-6 à L512-17,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n° 121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président,

Vu la demande de l'association Laval Walter Polo en date du 21 avril 2023 sollicitant le renouvellement de la convention de mise à disposition de Monsieur Clément LECLERCQ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, et à hauteur de 50 %,

Considérant la volonté de la collectivité de lutter contre l'exclusion faite aux femmes en permettant l'accès aux pratiques sportives aux jeunes filles et plus particulièrement au sein des activités aquatiques collectives,

Vu l'accord de l'agent sur la convention ci-jointe,

### DÉCIDE

#### Article 1er

Une convention de mise à disposition partielle d'un éducateur des activités physiques et sportives de Laval Agglomération Laval est conclue entre la collectivité et l'association Laval Water-Polo du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juin 2024, permettant à l'agent d'assurer les fonctions de cadre technique à hauteur de 50 %.

#### Article 2

Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation auprès de l'association Laval Water-Polo, conformément à la convention jointe.

#### Article 3

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 5

Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le président,

Signé : Florian Bercault